

Sommaire

EDITORIAL

Plénipotentiaires de l'UIT à Guadalajara
Un rendez-vous important pour le Mali **P. 2**



ACTUALITES

Réseau de l'Audiovisuel Public d'Afrique Francophone (RAPAF)
Le balisage de la voie pour la réussite du passage au numérique d'ici 2015 **P. 4**



Concertation CRT-Opérateurs - Associations de Consommateurs
La problématique de la qualité de service **P. 9-10**



ACTUALITES INTERNATIONALES

Interview du Dr Hamadoun TOURE, SG/UIT
Je suis candidat pour un 2^{ème} mandat qui me permettra non seulement de consolider les acquis mais de jeter des nouvelles bases pour le futur. **P. 11-14**



Réunion Sectorielle des Ministères en Charge des Télécommunications et des TIC des Etats Membres de l'UEMOA
Pour la construction d'un espace intégré des TIC **P. 16-17**



11^{ème} Réunion sur la Régulation des Télécommunications/TIC et le Partenariat en Afrique (FTRA 2010)
Le débat sur le large bande par la fibre optique **P. 18-21**



Système d'Information et de Gestion des Télécommunications
Pour plus de données fiables **P. 22**



TECHNOLOGIE

Batteries destinées aux appareils TIC **P. 23-25**



EQUIPE DE REDACTION

Directeur de Publication

Dr. Choguel K. MAIGA

Comité de Rédaction

Moctar TRAORE
Moussa OUATTARA
Abdourahamane TOURE
Oumar Y. MAIGA
Siradié TRAORE

Coordination de la Rédaction

Oumar Y. MAIGA

Sources Photos

Service Com CRT/UIT

CONTACT : Hamdallaye ACI 2000 Rue 390 - BP : 2206 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 23 14 30/91 • Fax : (+223) 20 23 14 94

E-mail : crtmail@crt.ml • Site web : www.crt.ml





Actualités



Photo de Famille des Participants avec au centre Mme le Ministre de la Communication et la Présidente du Conseil du CRT Mme M'BODJI SENE (en blanc)

l'importance du passage au numérique pour nos Etats et l'opportunité de la rencontre qui pour lui, devra servir de tremplin pour les responsables des structures audiovisuelles au Sud du Sahara.

Les travaux

Avant l'ouverture officielle des travaux le 2 Septembre, un jour avant, une conférence introductive a eue lieu où trois experts parmi lesquels le Directeur du CRT ont fait le point sur : l'état des lieux dans les pays du RAPAF ; le rôle et les tâches des régulateurs et opérateurs de réseaux ; et les lignes directrices de l'UIT.

Dans sa communication Dr. Choguel K. Maïga après avoir posé la problématique du sujet a donné les grands axes du rôle des régulateurs et des opérations dans la transition de l'analogique vers le numérique.

Le rôle des régulateurs se résume à participer à l'élaboration des plans et à la relecture des textes législatifs et réglementaires; à veiller à la prise en compte des directives de l'UIT édictées en la matière; à établir une feuille de route pour la migration analogique- numérique; à assister le Ministre dans la définition de la mission du comité national de pilotage de la migration analogique – numérique; à mettre à disposition des ressources en fréquences et à gérer le dividende numérique.

Les Opérateurs et Fournisseurs de services prendront toutes les dispositions pour bien exploiter le schéma imposé par la feuille de route. Ils sont obligés en leur sein d'identifier les activités clés à agencer pour la réalisation du passage au numérique et le respect de la date butoir.

Pour ce faire, les Opérateurs existants prendront en compte l'identification de tous les éléments récupérables et les nouveaux entrants tiendront compte des possibilités qu'offre l'environnement existant.

Les Opérateurs doivent adapter les contenus pour éviter un déficit d'information aux premières heures de la migration. Par ailleurs, les dispositions doivent être prises pour garantir une mise à niveau du personnel.

A l'issue des travaux, les participants ont fait des recommandations et adressé des motions de soutien aux plus hautes autorités du pays ainsi qu'aux partenaires particulièrement l'UIT, l'OIF, l'UEMOA, le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) du Mali.

Recommandations

Les participants au séminaire de formation des Directeurs Généraux et Directeurs Techniques des radios télévisions publiques d'Afrique francophone sur le passage au numérique d'ici 2015 recommandent :

Actualités



Au premier rang, la présidente du Conseil du CRT et le Directeur du CRT

- la ratification de l'accord de Genève 06 par les pays africains ;
- l'élaboration de textes adaptés au contexte en constante évolution de l'audiovisuel, dans le respect des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et le pluralisme des médias ;
- la révision du statut des organes audiovisuels publics pour leur permettre de se positionner dans le paysage concurrentiel ;
- la mise en place de comités nationaux de transition de la radiodiffusion analogique vers le numérique composé de tous les acteurs concernés par le processus et mandatés par les hautes autorités nationales ;
- la mise en place d'un mécanisme de préfinancement de la transition numérique notamment à travers les ressources générées par le Dividende numérique ;
- la mise en place d'un fonds de soutien à la création de contenus ;
- la création d'un fonds de soutien à l'acquisition des décodeurs ou des postes récepteurs par les populations les plus démunies ;
- la mise en place d'un plan de communication média et hors média pour sensibiliser et assister le public ;
- la prise de mesures fiscales et douanières propices aux investissements dans le secteur de l'audiovisuel numérique ;
- la promotion d'un cadre de partenariat avec les différents acteurs du secteur, et de coopération avec les Organisations Internationales ;
- la mise en place de mesures adéquates pour la revalorisation et la sécurisation des archives audiovisuelles ;
- la mise en place d'un système transparent pour les redevances audiovisuelles ;

- la création de structures de diffusion autonome ;
- la garantie de l'octroi des licences pour les fréquences numériques aux télévisions et radios existantes sans passer par la procédure d'appel à candidatures ;
- l'adoption d'une procédure d'appel à candidatures pour les nouveaux postulants pour la TNT, la TMP et la TVHD ;
- le choix entre l'octroi de licence unique ou globale autorisant l'offre tous les services (télévision, Internet et téléphone fixe et/ ou portable) et la licence individualisée par service spécifique ;
- l'imposition d'une obligation de mutualisation des sites de diffuser pour optimiser les investissements et minimiser les coûts ;
- la mise en place d'un dispositif anti-concentration pour éviter les abus de position dominante et les ententes illicites ;
- la fixation d'un calendrier d'extinction du signal analogique avec une date butoir et choisir l'approche d'arrêt de la TV analogique par phases ou par région, i.e. progressivement (simulcast) ;
- l'instauration d'une autorité de régulation unique indépendante de tous pouvoirs, et doté d'un statut législatif ou constitutionnel ;
- l'imposition d'une obligation aux opérateurs de réseau d'intégrer dans leurs offres des chaînes d'intérêt général ;
- la fixation des règles de quota pour favoriser la production audiovisuelle nationale, notamment un quota de diffusion et un quota de production qui intègre un pourcentage de production indépendante ;
- la prévision des dispositions qui protègent le consommateur en matière de publicité, de sponsoring et de parrainage ;
- la réforme du fonds d'accès universel pour les Télécommunications et l'Audiovisuel
- la mise en place de structures de formation et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la communication audiovisuelle, y compris la formation interne au sein des entreprises ;
- la mise en place d'un dispositif d'évaluation périodique de la mise en œuvre de la transition vers le numérique ;
- l'organisation d'une rencontre, au moins une fois par année, des membres du RAPAF pour assurer le suivi et l'échange d'expériences.



Ligne Directrices pour le Passage de la Radiodiffusion à la Radiodiffusion numérique.



Étant donné les avantages de la radiodiffusion numérique, l'UIT s'est engagée à faciliter la transition entre l'analogique et le numérique. L'UIT a mis au point des plans de fréquence pour la radiodiffusion numérique de Terre (Plans GE06) pour la Région 1 et la République islamique d'Iran. Les pays doivent mettre en œuvre ces plans avant le 17 juin 2015, à l'exception de certains pays en développement, qui ont jusqu'au 17 juin 2020 pour assurer la transition. Dans le cadre de divers projets, l'UIT aide les pays en développement et les pays les moins avancés à effectuer cette transition sans heurts.

C'est dans cette optique que l'UIT a mis au point des Lignes directrices pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.

Ces lignes directrices fournissent une information et des recommandations sur les politiques, la réglementation, les technologies, la planification des réseaux, la sensibilisation des clients et la planification opérationnelle, le tout dans le but de faciliter la transition au système de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DTTB) et l'introduction de la télédiffusion mobile. Elles vont aider les pays à établir une feuille de route pour la transition, tenant compte des objectifs, stratégies et principales activités des pays. Elles permettront par ailleurs de faciliter le consensus sur les conditions à observer et les solutions à adopter, et pour identifier les étapes-clés à suivre. Fondamentalement, ces lignes directrices mettent en place un cadre qui aidera les pays à planifier et à coordonner les diverses étapes de la transition.

Les lignes directrices ont été conçues pour une utilisation en Afrique et tiennent compte des dispositions de l'Accord GE06. Aussi sont-elles en principe applicables dans toute la zone de planification GE06. Elles pourraient également s'appliquer aux pays en dehors de la zone de planification GE06, auquel cas ce sont les règlements applicables dont il faudra tenir compte, et non du GE06.

Teneur des lignes directrices

Les lignes directrices sont structurées en six parties, comme suit.

Introduction (Partie 1): information d'ordre général sur le cadre fonctionnel des lignes directrices, soulignant les avantages du passage au numérique, et faisant le point de l'Etat où en est la transition.

Politique et régulation (Partie 2): fait le point des principales questions et des choix auxquels le régulateur est confronté lorsqu'il fixe des objectifs pour la mise en place du DTTB ou de la télédiffusion mobile ou concernant la fin de l'analogique. En s'efforçant d'assurer un développement rapide et de développer les marchés DTTB et de télédiffusion mobile, le régulateur adoptera des politiques en délivrant aux opérateurs qualifiés, conformément à la législation pertinente, une information, des fonds, des droits, des licences et des permis.

Etant donné que la coupure de l'analogique se fait en une seule fois, le processus est examiné dans cinq chapitres consécutifs autonomes des *Lignes directrices*.

Prospection et développement des marchés (Partie 3): fait le point des principales questions et choix auxquels les fournisseurs de services et les opérateurs de réseau DTTB et de télédiffusion mobile sont confrontés lorsqu'ils envisagent le lancement commercial de ces services. On y trouvera un ensemble d'activités et d'outils permettant de définir la proposition de services et le dossier commercial et plan d'activité correspondants, compte tenu des facteurs régissant la demande, des obstacles et de la viabilité financière, ainsi que des questions ayant trait à la disponibilité des récepteurs et à l'appui à la clientèle.

La Partie 3 est destinée aux entités commerciales (fournisseurs de services et opérateurs de réseaux de diffusion de services DTTB et de télédiffusion mobile) soucieux de rentabiliser leurs

Actualités



investissements et aux régulateurs, lesquels ont besoin de bien comprendre les principales questions et choix commerciaux en jeu de manière à mettre au point des politiques et modalités de délivrance de licence réalistes pour le DTTB et la télédiffusion mobile.

Les opérateurs commerciaux voudront établir une proposition de services DTTB ou de télédiffusion mobile correspondant à la demande des consommateurs et suffisamment rentables (par le biais soit de la publicité, soit d'un système d'abonnement). Par contraste, les diffuseurs du secteur public sont le plus souvent motivés par l'obligation d'atteindre des objectifs d'intérêt public s'agissant de l'information ou de la culture. Le secteur public peut également bénéficier de recettes publicitaires. Les diffuseurs commerciaux et du service public s'intéresseront également aux cotes d'écoutes et aux populations desservies.

On trouvera dans la **Partie 4 consacrée aux réseaux DTTB et dans la Partie 5 sur les réseaux de télédiffusion mobile** des lignes directrices sur les questions et choix clés auxquels sont confrontés les opérateurs lorsqu'ils planifient les réseaux de transmission pour les services DTTB et de télédiffusion mobile. Les choix quant à l'architecture du réseau, la planification des fréquences, des réseaux et du déploiement et l'exploitation du réseau doivent répondre aux conditions de délivrance des licences, outre qu'ils doivent répondre à des objectifs de rentabilité. Aussi importe-t-il de trouver des solutions optimales en conciliant des prescriptions souvent contradictoires relatives à la qualité de l'image et du son, le niveau de couverture et le coût de la transmission.

En fonction des rôles et responsabilités des régulateurs et des opérateurs de réseau dans les différents pays, certaines des questions concernant les choix de technologie ou la planification des fréquences et des réseaux pourront également intéresser les régulateurs.

Les réseaux DTTB et de télédiffusion mobile font l'objet de deux parties distinctes des lignes directrices étant donné que, le plus souvent, les

questions et les choix relatifs à la technologie, à la réglementation et aux facteurs commerciaux ne sont pas les mêmes. Cela étant, les questions sont similaires pour tout ce qui touche à la planification des réseaux, aux caractéristiques relatives aux rayonnements et à certains principes de conception, et ces points sont donc traités dans la Partie 4 pour le DTTV et la télédiffusion mobile.

La Partie 6 — Établissement d'une feuille de route — donne une série de feuilles de route générales pour l'ensemble du processus de transition vers le DTTB et d'introduction de la télédiffusion mobile. Des exemples distincts sont prévus à l'intention du régulateur, des opérateurs de réseau et des fournisseurs de services. Les feuilles de route correspondent à des objectifs à court terme et à plus long terme, et indiquent les principales activités qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. L'établissement d'une feuille de route comporte trois gros avantages:

- il facilite le consensus sur les conditions à remplir et les solutions à adopter en ce qui concerne la transition vers le DTTB et l'introduction de la télédiffusion mobile;
- il fournit un mécanisme permettant de suivre les principaux jalons du passage au DTTB et de l'introduction de la télédiffusion mobile;
- il met en place un cadre pour la planification et la coordination des mesures à prendre pour le passage au DTTB et l'introduction de la télédiffusion mobile.

Les lignes directrices seront mises à jour pour tenir compte des conditions et besoins spécifiques d'autres régions.

Source : site web UIT



Actualités

Concertation CRT-Opérateurs - Associations de Consommateurs

La problématique de la qualité de service

La problématique de la qualité de service était au centre des débats d'une réunion de concertation le 17 Août 2010 entre le Comité de Régulation des Télécommunications, les opérateurs de télécommunications SOTELMA SA et Orange Mali SA) et les associations de consommateurs (ADAC-Mali, ADESCOM, ASCOMA, REDECOMA et REMACOTEM).



Les représentants des Associations de Consommateurs

En introduction, le Directeur du CRT, Dr. Choguel K. Maïga a fait un bref exposé sur la situation de la qualité tout en soulignant les nombreuses plaintes et interpellations des usagers du téléphone.

Ensuite, les associations de consommateurs qui ont apprécié la démarche du CRT de réunir les acteurs concernés, avec des exemples concrets ont expliqué comment se pose le problème de la qualité de service à leurs adhérents.

Les plaintes et remarques de certains représentants d'associations ont porté sur la « guerre des prix » entre les opérateurs à travers les promotions commerciales qui à leur avis ne sont pas conformes au contenu de la publicité.

Les associations de consommateurs n'ont pas caché non plus leur amertume sur les conditions d'utilisation des bonus imposées par les opérateurs.

Les représentants des associations ont informé de l'élaboration en cours d'une étude sur la qualité

de service présentant l'état de la situation et qui va être soumise au Comité de Régulation des Télécommunications.

Evoquant leurs rapports avec les deux opérateurs de télécommunications, les associations de consommateurs se sont réjouis du « cadre de dialogue » crée par Orange Mali SA et ont invité la SOTELMA SA à en faire de même.

Prenant la parole, les opérateurs se sont félicités de l'initiative de mettre autour d'une même table ces protagonistes sur une question importante que la qualité de service. Ils ont rendu hommage à leurs clients qui reconnaissent-ils sont leur raison d'être.

Ils se sont dits conscients des désagréments aux usagers qui sont pour la plupart liés à des « raisons objectives indépendantes de leur volonté ». Ces désagréments, expliquent-ils, peuvent être conséquents à des problèmes d'ordre technique majeur ou même au délestage du courant électrique. Mais cela, ont-ils soutenu, ne les dédouane pas des insuffisances qui portent d'énormes préjudices à leurs clients.

Pour montrer leur bonne foi, Orange Mali SA et SOTELMA SA ont fait part des investissements en cours pour l'amélioration de la qualité de service et pour la mise à disposition de nouveaux produits et services.

Selon le représentant de la SOTELMA SA, en 2010, plus de 44 milliards CFA ont été investis pour l'acquisition de nouvelles infrastructures.

De son côté, Orange Mali SA, si l'on croit son représentant, a déboursé plus de 30 milliards CFA pour son réseau et 10 milliards pour l'accès au câble sous marin qui arrivera au Mali dans deux ans.

Actualités



Les opérateurs tout le long de la rencontre ont tenu à rassurer les associations de consommateurs de leur objectif d'être « entreprise citoyenne » qui au besoin font du service public. Ce qui justifie même leur présence dans des zones où la rentabilité n'est pas évidente.

Après un long débat, le Directeur du CRT a félicité toutes les parties pour leur participation active à la réunion.

Il a insisté auprès des opérateurs pour la prise en compte de l'analyse faite sur la qualité de service et les conditions d'utilisation de bonus. Il les a ensuite invités à un « effort pédagogique »

en informant au mieux, surtout en amont, leurs clients sur leurs actions et également leurs difficultés.

Quant aux associations, elles ont eu l'assurance du Directeur du CRT, Dr. Choguel K. Maïga de l'engagement de son service à assurer ses missions dont une des plus importantes est la défense des intérêts des consommateurs.

Sur la question de la qualité de service, des mesures dont une étude sont en cours d'élaboration.

Service Communication CRT

KASSOUM KONATE

Une retraite bien méritée

Après une longue carrière dans le secteur des Télécommunications principalement à la SOTELMA et au Comité de Régulation des Télécommunications, Kassoum Konaté a fait valoir ses droits à la retraite.

Ingénieur des Télécommunications dans l'âme, Kassoum a monté les différents échelons à force d'abnégation. C'est ainsi qu'il occupera les postes de chef de centre de la station terrienne de Souleymanebugou et chef de service de satellites à la Direction de la Production de la SOTELMA. Sa compétence lui a valu une sollicitation du CRT à sa création où il occupera le poste de chef de service au département technique jusqu'à son départ à la retraite.

A cette occasion, une cérémonie « d'au revoir » a été organisée en son honneur par le personnel du CRT le 9 juillet 2010.

Les collaborateurs de Kassoum Konaté qui ont pris la parole n'ont pas manqué de mettre l'accent sur les atouts de l'homme.

Ainsi Mactar Traoré, responsable du département Economie et Concurrence, qui a fait avec lui les premiers pas du CRT, a mis en exergue le caractère « très social » et le « sens élevé de responsabilité et de conscience professionnelle » du partant à la retraite.

Ne faisant aucun doute sur la valeur et les compétences de l'homme, Mactar Traoré a souhaité un bon courage à Konaté dans ses futures entreprises.

Pour le Directeur du CRT, Choguel K Maïga, Kassoum Konaté l'a impressionné par son sens critique, une « qualité rare chez un ingénieur » ; dira-t-il.

Ne le connaissant que depuis deux ans, le Dr Choguel a affirmé que Kassoum a toujours eu la



Kassoum KONATE au centre, avec à gauche le Directeur du CRT Dr Choguel K. MAIGA et Mactar TRAORE et à droite Moussa Ouattara

disponibilité nécessaire pour l'intérêt du CRT. C'est pourquoi, il a accepté d'accorder 6 mois à son département après la date de sa retraite afin de finaliser les dossiers qui lui étaient confiés.

Aussi, le Directeur a-t-il demandé de façon officielle à Kassoum Konaté d'accepter de répondre au CRT à chaque fois que sa compétence sera sollicitée pour un projet. « Tu ne travailleras pas à temps plein, mais on n'hésitera pas à te consulter en cas de besoin, parce qu'on a encore besoin de toi » ; soulignera-t-il.

A la famille Konaté, le Dr Choguel Maïga adressera ses vœux de remerciements avant de l'exhorter à s'occuper du retraité qui « s'ennuiera sûrement après quelques mois de repos ».

Comme il est de coutume au CRT, un cadeau a été offert au partant à la retraite, Kassoum Konaté.

La cérémonie a pris fin par un cocktail regroupant le personnel du CRT, la famille et les amis de Kassoum Konaté.

Siradié Traoré

Service de Communication du CRT



Actualités Internationales

Interview du Dr Hamadoun TOURE, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

"Je suis candidat pour un 2^{ème} mandat qui me permettra non seulement de consolider les acquis mais de jeter des nouvelles bases pour le futur."



Dr. Hamadoun TOURE
Secrétaire Général de
l'Union Internationale des
Télécommunications
(UIT)

Vous êtes bientôt au terme de votre premier mandat de 4 ans. Pouvez-vous nous faire un bilan de votre action à la tête de l'UIT ?

Je vous remercie très sincèrement de me donner l'occasion de répondre à une telle question.

Les Etats membres se souviennent très certainement des conditions dans lesquelles se trouvait l'UIT au moment où je prenais ses rênes il y a tout juste quatre ans : une situation financière proche de la crise (budget en déséquilibre, plan financier non approuvé par la Conférence des Plénipotentiaires) ; crise de confiance avec les membres et enfin déclin des activités. Bien sûr il est évident qu'aujourd'hui tout ceci est derrière nous.

En effet, dès la première année de ma prise de fonction, nous avons présenté un budget équilibré en recettes et dépenses. Cela a été possible par d'une part, l'utilisation accrue d'outils de gestion basés essentiellement sur les TIC et d'autre part, l'introduction des nouvelles méthodes de travail afin d'accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion.

La dynamique ainsi mise en place s'est traduite par un regain de confiance qui a eu pour conséquence une augmentation des parts contributives de plusieurs pays et ce, volontairement. Aujourd'hui, les finances de

l'Union se trouvent dans une situation beaucoup plus satisfaisante. Malgré cela, la discipline budgétaire et financière reste de rigueur.

L'environnement sans-papier qui a résulté de l'utilisation accrue des TIC a aussi emmené des économies substantielles tant sur le plan financier que sur le plan de clôture des cycles des programmes et des projets.

Dans le cadre de ses activités internationales et conformément à son mandat, l'UIT a été présente sur tous les fronts.

La Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR) de 2007 a permis de mettre de l'ordre dans le spectre des fréquences et jeter les bases solides pour le « Tout numérique » avant 2015.

Le grand retard dans les allocations de positions orbitales des satellites géostationnaires (le fameux SatBacklog) a trouvé une résolution satisfaisante pour toutes les Parties.

La Conférence mondiale de la normalisation des Télécommunications qui s'est tenue pour la première fois en terre africaine, a connu un succès inouï, brisant les barrières de la normalisation entre pays développés et en développement. Des nouvelles normes adoptées par l'UIT ont fait la « Une des journaux » (ex : la fameuse norme H-264 ainsi que celle commune

Actualités Internationales



aux chargeurs de téléphones mobiles).

Sur le plan du développement, la nouvelle approche initiée par mes soins et basée sur des solutions régionales aux problèmes régionaux a amené l'UIT à organiser à Kigali (Rwanda) en octobre 2007, le premier Sommet de la série «Connecter le monde» avec les résultats qui portent sur plus de 55 milliards de dollars US de promesse d'investissement du secteur privé ce, sur les sept (7) prochaines années.

Déjà au cours des deux premières années, nous avons enregistré des investissements à hauteur de 22 milliards de dollars ce qui indique si besoin est, de la bonne santé du secteur des télécommunications/TIC surtout dans le domaine de la réglementation. Aujourd'hui, on peut aisément prévoir que les investissements dépasseront les prévisions de 70 milliards de dollars US. Enfin, nous venons de boucler le cycle de développement par la Conférence mondiale qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) en juin dernier.

L'UIT a joué un rôle prépondérant dans les grandes questions de l'heure telles que celles liées à la crise financière globale et au changement climatique.

D'autres actions très concrètes ont été conduites dans le cadre de la cyber sécurité par la mise en place du Programme mondial cyber sécurité (GCA), du Groupe d'experts de haut niveau (HLEG), des programmes pour la défense des enfants en ligne, etc.

Au niveau du système des Nations Unies, l'Union bénéficie d'une très grande crédibilité, encore un grand changement par rapport à un passé très récent.

Voici succinctement, les quelques grandes lignes du bilan de mes actions à l'UIT dont je suis d'ailleurs très fier. Ce bilan a été possible surtout grâce à l'esprit collégial de tous les acteurs tant au niveau de l'équipe dirigeante que de celui de l'ensemble du personnel, qui constituent la première et la plus grande richesse de toute entreprise sérieuse.

Vous êtes candidat à votre propre succession. Quelle est la motivation de cette candidature ? Avez-vous le soutien des autorités maliennes ?

L'élan qui a été enclenché devra continuer, pour

le bien de l'Union. Je suis évidemment candidat pour un deuxième mandat qui me permettra non seulement de consolider les acquis mais de jeter des nouvelles bases pour le futur.

Vous savez que les TIC sont une industrie en constante évolution, dans laquelle, la seule chose qui ne change pas est le changement lui-même. Il faut donc s'adapter constamment au nouvel environnement et continuer à innover. La règle du jeu est assez simple : dans un monde en mouvement constant si vous n'êtes pas au volant c'est que, quelqu'un d'autre conduit. Dans ce cas vous n'avez pas le contrôle. J'ai pu mettre l'UIT au volant au cours des quatre dernières années.

L'industrie a beaucoup d'attente du leadership de l'UIT. On ne peut pas faillir d'être à l'avant-garde. Sincèrement j'ai eu beaucoup de plaisirs à faire tout ceci. C'est pourquoi je me présente devant les Etats membres, encore une fois, pour me faire réélire. Ceci ne peut se faire qu'avec le soutien sans faille de mon pays, le Mali, et des pays amis qui m'ont donné leur





Actualités Internationales

confiance il y a quatre ans.

En effet, le Mali a pris toutes les dispositions tant au niveau des Affaires étrangères qu'aux niveaux du département en charge des NTIC et du CRT. Un comité de parrainage est au travail depuis quelques mois et l'Union Africaine vient de donner son endossement à la candidature. Ce qui montre encore une fois de plus, l'efficacité de la diplomatie malienne.

Enfin je suis conscient du fait que si je réussis ma mission, beaucoup de gens parleront de moi en bien, et un peu du Malien, mais en cas de « non succès » on parlera alors et surtout du Malien ou de l'Africain que je suis. Mais vous constatez que je n'ai pas utilisé le mot « échec » car ce mot en fait, n'existe pas dans mon vocabulaire. Je me suis, toute ma vie durant, préparé pour un job de ce niveau et je l'assumerai en toute humilité et sans aucun complexe d'infériorité ou de supériorité.

Malgré les efforts de votre organisation, le fossé numérique reste grand entre les pays du Nord et ceux du Sud d'une part, et d'autre part entre les centres urbains et les zones rurales. Envisagez-vous de nouvelles stratégies pour combler ce fossé ?

Le problème du fossé numérique n'est pas nouveau. Dans les années 80 c'était le « Chainon manquant ». Aujourd'hui pendant qu'on est sur le point de combler le fossé numérique en ce qui concerne la téléphonie, un nouveau fossé est à l'horizon. En effet le monde aura atteint en septembre 2010, selon les statistiques de l'UIT, les 5 milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles. Ceci est un progrès phénoménal qui s'est réalisé principalement au cours des 10 dernières années.

Suivant les estimations, la téléphonie cellulaire d'ici 2012 devra couvrir l'ensemble de la population mondiale. La nouvelle frontière se situera donc au niveau du « Large Bande » communément utilisé sous son vocable anglais, le « Broadband ».

Le Broadband tient compte de la convergence des services et des applications tels que la voix, la vidéo (image et son) et les données. Il permet d'élargir les capacités à mettre en œuvre des services tels que la télémédecine et l'éducation à distance, facilitant ainsi l'accès, l'utilisation, la création et le partage de l'information. Si, grâce aux

acquis des dernières années, on peut aisément affirmer que nous sommes aujourd'hui entrés de plein pied dans la société de l'information, avec le « Broadband » nous ferons certainement le pas dans la société de la connaissance et du savoir.

L'UIT a joué un rôle prépondérant tant sur le plan technique que sur celui de la réglementation dans le combat contre la fracture numérique.

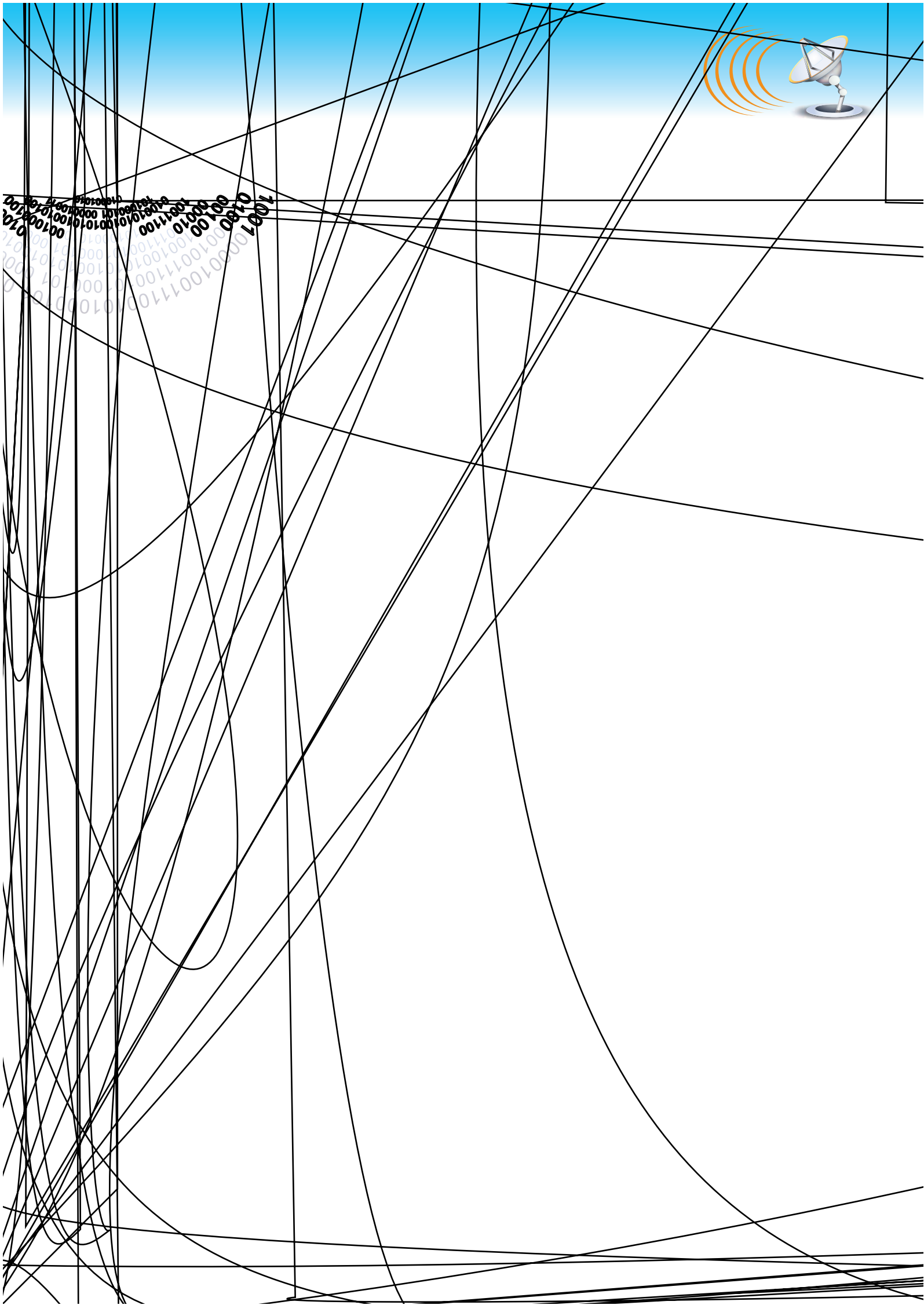
Sur le plan technique, on peut noter les activités de gestion des fréquences et de l'orbite géostationnaire, l'élaboration des normes qui, de nos jours, sont très bien maîtrisées au sein de l'UIT grâce à l'efficacité des différentes commissions d'études, véritables exemples de coopération internationale et de collaboration s'inscrivant dans le cadre de la promotion effective du partenariat public-privé. C'est ainsi que l'UIT, la plus ancienne organisation du système des Nations Unies, réunit plus de 700 compagnies privées en plus de ses 192 Etats membres.

Sur le plan de la réglementation, l'Union a su s'adapter à temps, au nouvel environnement international des TIC. Nous sommes d'avis que la coordination des travaux des autorités de régulation ait eu un effet catalyseur sur le développement des TIC au cours de 15 dernières années.

Pour conclure, je dirais que la nouvelle stratégie initiée et mise en place par mes soins au sein de l'UIT, consiste à créer la commission « Broadband » avec pour mission « d'aider tous les pays du monde à mettre en place un cadre et définir des politiques et stratégies, liant les TIC aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ». En effet, les TIC sont en fait un outil par excellence dont nous disposons pour l'atteinte de nos objectifs de développement.

Les régulateurs des Télécommunications en Afrique jouent-ils leur rôle à votre avis ? Et quels sont les aspects sur lesquels ils doivent veiller ? Que fait concrètement l'UIT pour que le régulateur au niveau du continent soit à hauteur de mission ?

Les régulateurs en Afrique ont joué un rôle important dans le développement des TIC en





Actualités Internationales

Candidats africains pour les élections à différents postes de l'UIT.

SECRETARIAT GENERAL(aucun concurrent)



Dr. Hamadoun Touré
(Mali)

DIRECTEUR BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (3 candidats sont en compétition)



Brahima Sanou
(Burkina Faso)

COMMISSION RADIOCOMMUNICATION (4 candidats sur 3 postes à pourvoir pour l'Afrique)



Haroun Mahamat
Badaouy
(Tchad)



Moustapha Bessi
(Maroc)



Stanley Kaige Kibe
(Kenya)



Simon Koffi
(Côte d'Ivoire)

CANDIDATURES DES PAYS AU CONSEIL DE L'UIT (20 pour 13 places à pourvoir)

Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Nigeria, Rwanda, Sénégal, République Sud Africaine, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda.

Actualités Internationales



Reunion Sectorielle des Ministères en Charge des Télécommunications et des TIC des Etats Membres de l'UEMOA

Pour la construction d'un espace intégré des TIC

Le 29 juillet 2010, s'est tenue, à Bamako (Mali), la réunion de concertation des ministres en charge des Télécommunications et des TIC des Etats membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA).



Mme DIARRA Mariam Flantié DIALLO Ministre de la Communication et des NT au centre

Le 29 juillet 2010, s'est tenue, à Bamako (Mali), la réunion de concertation des ministres en charge des Télécommunications et des TIC des Etats membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

Ont pris part à cette rencontre Mme Diarra Mariam Flantié Diallo, ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies du Mali qui avait à ses côtés, M. Noël Kaboré, ministre des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication du Burkina Faso ; M. Houga Bi Gohorey Jacques ministre des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire ; M. José Antonio Da Cruz Almeida, ministre des Infrastructures de Guinée Bissau, représentant le Secrétaire d'Etat aux Transports et Communications de ce pays, Président de la réunion des ministres des Télécommunications de l'UEMOA, Mme Cina Lawson, ministre des Postes et Télécommunications du Togo.

Le Niger et Sénégal étaient représentés respectivement par : M. Malam Garba Abdou, Directeur de la Législation au Ministère de la Communication, des Nouvelles Technologies de

l'Information et de la Culture et M. Mamadou Yandé Touré Directeur de Cabinet du ministre de la Communication et des Télécommunications. Etait également présent, un délégué du Bénin. L'initiateur de la réunion qui est l'UEMOA était représenté par le Commissaire Chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie, M. Guy-Amédée Ajanohoun et le chargé des Télécommunications M. Sibiri Bernard OUE-DRAOGO.

Cette réunion des ministres devait examiner et adopter les conclusions des travaux des experts. A l'issue de leur rencontre, les ministres ont, au titre de la transposition des Directives de l'UEMOA, exhorté les pays en retard à le faire d'ici le 31 décembre 2010.

Pour ce qui est de l'application des textes relatifs à l'usage des TIC, les ministres préconisent la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les structures nationales concernées dont la mission serait de définir les modalités pratiques de mise en œuvre. Ce cadre de concertation travaillera sous la responsabilité du ministère en charge des TIC.

Au plan sous régional, ils encouragent les partages d'expériences entre les Etats, notamment dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité.

Pour la mise en place d'un réseau sous-régional de Télécommunications à haut Débit en fibre optique interconnectant tous les Etats de l'espace communautaire, la réunion des ministres a annoncé la réalisation entre 2010 et 2011 du tronçon Burkina Faso frontière du Niger d'une longueur de 180 Km. Le tronçon Burkina Faso – Frontière du Bénin d'une longueur de 150 km interviendra en 2012.



Actualités Internationales

S'agissant du tronçon Mali-Niger, les études de faisabilité ont été réalisées, et l'exécution est prévue pour 2011-2012.

Au titre de la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication, en vue de vulgariser les TIC, la réunion de Bamako a identifié des mesures. Il s'agit de la défiscalisation des terminaux informatiques en vue de faciliter l'équipement des ménages et des structures sociales et scolaires. A cet effet, la réunion des ministres invite l'UEMOA à examiner la question dans le cadre d'un éventuel réaménagement du Tarif Extérieur Commun (TEC). A cela il faut ajouter la mise en place d'un cadre de concertation entre entreprises et structures de l'enseignement supérieur en vue d'assurer l'adéquation entre formation et emploi.

Dans le cadre de la transition de la radiodiffusion sonore et télévisuelle analogique vers le numérique à l'horizon 2015, la réunion des ministres invite la Commission de l'UEMOA à accompagner les Etats dans ce processus de migration pour une approche commune.

Les ministres en charge des Télécommunications ont fait le constat du retard dans la mise en œuvre de la Directive N°04/2006/CM/UEMOA relative au Service Universel et se sont engagés à prendre des mesures appropriées, notamment l'élaboration de stratégies assorties de programmes d'actions pour la mise en œuvre effective du Service Universel.

Sur la question de la Réglementation et de la Régulation, la réunion a donné des précisions sur la fonction de réglementation qui est du ressort du ministère en charge des Télécommunications/TIC alors que celle de régulation relève du régulateur.

Concernant la clarification de certains points dits équivoques (statut des autorités nationales de régulation, éligibilité des membres dirigeants) relatifs à la question de la réglementation et de la régulation, la réunion des ministres attend les conclusions du travail demandé à la Commission de la CEDEAO, lors de la réunion des Ministres de la CEDEAO, tenue le 2 octobre 2009, à Dakar. Toutefois, il est demandé à la Commission de l'UEMOA d'engager la réflexion en concertation avec la CEDEAO.

Sur l'instauration d'une taxe ou d'un tarif sur les communications internationales entrantes, les ministres après concertation, invitent les Etats qui l'appliquent à veiller, par esprit de solidarité, que cette mesure ne s'étende aux Etats membres de l'Union. Un avis technique de l'UIT, sur la question sera requis.

Les ministres ont noté que la synergie d'actions entre la CEDEAO et l'UEMOA dans la conduite des programmes et projets en matière de Télécommunications et de TIC en vue d'éviter les duplications est une réalité et encouragent les deux institutions à continuer dans ce sens. Certains ministres présents ont profité de la réunion de Bamako, pour informer de la candidature de leurs pays respectifs aux élections à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dont les Plénipotentiaires se tiendront le mois prochain à Guadalajara (Mexique).



Cérémonie d'Ouverture avec au premier rang le Ministre de la Sécurité Sadio GASSAMA et celui de la Culture El Moctar

Il en est ainsi : pour le Mali avec la candidature de Dr. Hamadou Touré au Secrétariat Général pour un second mandat ; pour le Burkina Faso au Conseil de l'UIT et la candidature de M. Brahim Sanou au poste de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) du pays au Conseil de l'UIT ; pour la Côte d'Ivoire avec la candidature de M. Simon KOFFI au poste de membre du Comité des Radiocommunications et la candidature de la Côte d'Ivoire au Conseil de l'UIT

Le représentant du ministre du Niger a annoncé la candidature de M. Abdou Karim SOUMAILA au poste de Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT).

La réunion des ministres s'est félicitée de ces candidatures et a annoncé son soutien lors de ces élections.

Service Communication CRT

Actualités Internationales



11^{ème} Réunion sur la Régulation des Télécommunications/TIC et le Partenariat en Afrique (ATRA 2010)

Le débat sur le large bande par la fibre optique

«Le Large Bande par la Fibre Optique, partage de capacité et principe d'accès ouvert pour réaliser l'objectif 1 de l'initiative Connecter l'Afrique Partenariat et défis de régulation»



M. Alhaji Abdoulie CHAM
Ministre de l'Information
de Gambie

Du 12 au 14 Juillet 2010 s'est tenu à Banjul en Gambie le onzième Forum sur la réglementation des Télécommunications/TIC et les partenariats en Afrique (FTRA-10) sur le thème : «Le Large bande par la Fibre Optique, partage de capacité et principe d'accès ouvert pour réaliser l'objectif 1 de Connecter l'Afrique, Partenariat et défis de régulation».

Plus de 200 délégués de 39 pays composés de : régulateurs, décideurs, de membres du Secteur de l'UIT-D ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales y ont participé.

M. Alhaji Abdoulie Cham, Ministre de l'Information et des Infrastructures de Communications TICs' de la Gambie, qui a ouvert le Forum, dans son allocution, a remercié l'UIT pour l'occasion donnée à son pays d'abriter la rencontre.

Pour lui, ce thème est d'une grande actualité pour tous les partenaires qui entreprennent des mesures pour rendre le large bande accessible et à la portée de toutes les populations africaines.

M. Sami Al Basheer Al Morshid, Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications, a, dans son adresse, remercié les autorités gambiennes et le Public Utility Regulatory Authority (PURA) de la Gambie pour l'accueil réservé aux délégués.

Il a ensuite fait un rappel du principal objectif du Forum qui est de réunir les acteurs du secteur des TIC pour analyser les questions réglementaires qui pourront accélérer le développement

des TIC en Afrique. M. Al Basheer Al Morshid a rappelé que le thème du 11^{ème} Forum avait été inspiré par l'un des cinq objectifs fixés par les Chefs d'Etats Africains pendant le Sommet "Connecter l'Afrique" de Kigali en Octobre 2007, par lequel tous les pays Africains se sont engagés pour interconnecter par des liaisons « large bande », toutes les capitales et les principales villes à l'horizon 2012.

Mise en place du Bureau et adoption de l'ordre du jour

M. Alagi B Gaye DG de PURA a été désigné Président du Forum et du réseau des régulateurs africains des télécommunications (ATRN). Le secrétariat a été assumé par l'UIT, avec l'appui de PURA.

Les différentes sessions

Les travaux se sont déroulés au cours de dix (10) sessions qui ont été suivies de débats.

Le document d'information établi par l'UIT et utilisé comme document de travail était fondé sur les indicateurs des télécommunications/TIC au niveau du Continent Africain ainsi que sur d'autres analyses relatives à la régulation des réseaux de câbles en fibre optique en particulier les câbles sous-marins.

La session 1 sur la [Situation des Infrastructures de Large Bande](#) avait pour modérateur Mme Aline NDAKON de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI).

Cette première session, présidée par M. Alagi B Gaye CEO PURA, en sa qualité de Président du Forum, a été consacrée à la présentation du document d'information générale sur le thème du Forum présenté par l'auteur, M. Russell Southwoud de Balancing Act.



Actualités Internationales

Les débats, avec la participation de trois panelistes, ont apporté au Forum des éléments d'informations importants qui serviront pour enrichir le document d'information générale. Cet exposé était étayé par des statistiques et cartes faisant apparaître les projets de câbles sous-marins et la faible densité de réseaux en fibre optique dans le continent Africain.

Les discussions ont fait ressortir que des projets futurs de câbles sous-marin reliant la plus part des pays côtiers africains à d'autres continents, et, en particulier ceux prévus à l'horizon 2012 apportent de nouveaux espoirs pour améliorer l'accès de la population au « large bande ».

La session 2 [sur les expériences des Opérateurs et ISPs](#) avait pour modérateur Mme Elisabeth Migwala, représentante de Qualcomm.

Cette session portait sur les expériences des utilisateurs des passerelles internationales, notamment sur ceux qui offrent les services Internet. Dr. Nii Quaynor, représentant de ARINA a fait un exposé sur les défis des internautes africains en particulier la transition éminente de IPV4 vers IPV6.

Il a aussi été souligné que les régulateurs africains en collaboration avec les opérateurs et les autres acteurs du secteur des télécommunications/TIC devraient prendre les dispositions nécessaires pour installer des points d'échange Internet (IXPs) au niveau national, sous-régional et régional afin de garder le trafic Internet à l'intérieur des pays et du continent.

La session 3 sur les [Questions liées à l'accès, aux tarifs et au transit transfrontalier](#), avec pour modérateur Mme Mary Uduma, NCC Nigeria a porté sur des questions d'accès tarifaires, transfrontalières et de transit. Mme Aissatou Dieng Diop, ATELCO, et consultante UIT, a dans son exposé mis l'accent sur le processus de genèse d'un câble sous-marin et les différentes composantes qui sont prises en compte dans les calculs des coûts et de tout autre élément concernant les tarifs pratiqués par les différents intervenants dans le business modèle des câbles sous-marins.

Il a été retenu qu'il n'y a pas « un meilleur modèle » pour le calcul des tarifs et que la compétition est la clé pour faire baisser les tarifs. Il est aussi important d'avoir une grande quantité de stations

d'atterrissage dont la co-localisation est aussi un élément à considérer pour faire baisser les tarifs. La session 4 sur « [Quelle approche pour la libéralisation des passerelles internationales ?](#) » avait pour modérateur M. Jones Killimbe, PDG, RASCOM.

Ladite session avait comme panélistes un propriétaire de câble sous-marin, Main One. Le représentant de Main One, M. Michael Iyayi, dans son exposé a souligné les étapes qu'un propriétaire de câble sous-marin doit traverser avant d'avoir une licence d'atterrissage dans un pays. Ce qui inclut des autorités de la marine, des ports, du gaz, de l'électricité, de la sécurité, etc. mais aussi les autorités responsables du secteur des TICs au niveau de chaque pays par lequel passe le câble.

Les participants du Forum ont salué l'expérience de Main One en tant que projet dirigé par des africains et ont conclu sur la nécessité de la création d'un guichet unique au niveau des Agences Nationales de Régulation pour l'octroi des licences d'atterrissage des câbles sous-marin dans les pays de la région Afrique.

Au cours des débats, d'autres points non moins importants ont attiré l'attention des participants comme : la nécessité de partager les câbles sous-marins ; la possibilité pour les fournisseurs de câbles de louer la partie de fibre noire ; l'implication de tous les partenaires dans la création de "taskforce" pour la constitution de comités présidés au plus haut niveau par des membres des Gouvernements.

La session 5 sur « [Règlementation des câbles sous-marins / stations d'atterrissage](#), avec pour modérateur Mme Emily Kamula, MACRA du Malawi a été introduite par Mme Sonia Jorge de Pyramid Research qui a fait ressortir dans son exposé, la responsabilité des régulateurs africains dans les domaines comme : l'accès aux câbles sous-marins; la définition des conditions pour le partage des infrastructures de façon claire et garantissant un accès à moindre coût à la partie nationale du réseau ; la création de mesures favorables pour augmenter les investissements dans des réseaux en fibres optiques ; la réduction des coûts afin que les économies réalisées puissent être bénéfiques non seulement aux opérateurs, mais aussi aux populations.

Actualités Internationales



La session 6 sur « [Régulation de l'accès de partage de la passerelle internationale](#), avait pour modérateur M. David GOMES, Président ANAC, Cap Vert.

Elle a été introduite par M. Makhtar Fall, Chef de la Division RME/BDT/ UIT. Lors des débats qui ont suivi les contributions des panélistes, les participants ont souligné certains points notamment : le besoin d'une politique harmonisée pour un accès ouvert aux passerelles internationales en favorisant le partage des infrastructures « large bande », en particulier la collocation, et la réutilisation des fréquences ; la création par les régulateurs des conditions pour une régulation harmonisée qui puisse favoriser l'accès aux passerelles internationales ; la mise en place d'un comité pour travailler dans cette régulation qui devra aussi inclure des lignes directrices. Un mécanisme qui puisse obliger l'application de cette régulation (approuvé par les Chefs d'Etats) devra être envisagé.

L'électricité étant en Afrique un problème qui affecte le bon fonctionnement des réseaux « large bande », le Forum a reconnu la nécessité pour les opérateurs d'énergie et de TIC de prévoir des projets communs afin de résoudre le problème énergétique.

La session 7 sur « [Situation et activités des membres de secteur de l'UIT-D / Présentation de ICT Eye](#) ».

Du fait des retards qui ont été enregistrés le premier jour du Forum, il a été convenu de mettre sur le site de l'UIT les présentations relatives à cette session portant sur l'information des participants sur les avantages et la procédure pour devenir membre de secteur de l'UIT-D et les outils du BDT.

La session 8 sur « [Bénéfices socio-économiques du large bande mobile en Afrique](#) » avait pour modérateur : Mr. M. AWALLOU, ART Cameroun.

La session a été introduite par Mme Belinda Exelby de l'Association GSM.

A l'issue des discussions, les participants ont souligné : la nécessité pour les décideurs politiques et les régulateurs de prendre des mesures pour la création d'un environnement qui favorise l'investissement dans l'infrastructure large bande ; le besoin de renforcer les investissements consen-

tis par les fournisseurs d'accès et les opérateurs ; la réduction des prix des équipements terminaux et les tarifs afin de favoriser l'accès des populations aux large bande ; le bénéfice urgent de la dividende numérique à tous les acteurs du secteur des TICs.

La session 9 a été réservée seulement aux régulateurs avec pour modérateur M. Alagi B Gaye DG PURA de Gambie. Elle portait sur [l'Etablissement de l'Assemblée Africaine des Régulateurs des Télécommunications et des TICs](#).

Mme Judith Tembo, Représentant le Directeur Général de l'Autorité de Communication et des Technologies de l'Information de la Zambie et, Président du Comité de coordination du Forum sur la réglementation et les partenariats des Télécommunications/TIC en Afrique, a présenté un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de Lusaka.

Les participants ont pris note du projet de constitution, PARENET, de l'Assemblée Africaine des Régulateurs de Télécommunications/TIC soumis à leur attention, et ont décidé de :

- la nécessité d'avoir un organe continental ;
- donner mandat au président entrant de travailler avec le Comité de Coordination du Forum et les associations régionales de régulateurs pour proposer la meilleure structure possible lors du prochain Forum.

Aussi, les propositions et les observations seront coordonnées par l'actuel Président, M. Alagi B. Gaye Directeur Général de PURA. Le texte final sera communiqué à toutes les ANRs et aux associations de régulation avant la fin du mois d'Octobre 2010 et une réunion du Comité de Coordination du Forum et les associations régionales de régulateurs se tiendra un jour avant le GRS 2010, qui aura lieu 10-12 Novembre 2010 à Dakar.

La session 10 a été [réservée à l'adoption des projets de recommandations du Forum](#).

Le Rwanda a proposé d'accueillir le prochain FTRA de 2011 au cas où la Côte d'Ivoire ne serait pas en mesure de le faire. Le Gabon aussi a manifesté son désir d'abriter le FTRA-11 si pour une raison ou une autre la Côte d'Ivoire et le Rwanda ne seraient pas disponibles.



Actualités Internationales

En ce qui concerne le thème de ce prochain Forum, les propositions suivantes ont été retenues : la transition de la TV analogique au digital ; l'accès universel au large bande ; la Cyber sécurité ; le Cloud computing et le nouveau développement des TIC ; la réglementation de la migration vers IPv6 ; les RNI et la santé.

A la cérémonie de clôture, Mr. Brahim Sanou, chef du Bureau Afrique de l'UIT a remercié les autorités gambiennes, les participants, les modérateurs et les présentateurs qui ont tous contribué au succès du FTRA-2010.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Forum. Les régulateurs africains pourront les utiliser selon qu'il conviendra et compte tenu de la législation de leurs pays respectifs :

1. Les Gouvernements/autorités politiques africains doivent prendre les mesures nécessaires pour diminuer, voir supprimer les taxes sur les terminaux de télécommunications/TICs et sur les services de télécommunications/TICs, en particulier ceux relatives au large bande ;

2. Les ANRs des pays africains en collaboration avec les opérateurs et les autres acteurs du secteur des Télécommunications/TIC doivent prendre les dispositions nécessaires pour installer des points d'échange Internet (IXPs) au niveau national, sous-régional et régional afin de garder le trafic Internet à l'intérieur des pays et du continent ;

3. Les Etats africains doivent prendre les dispositions nécessaires pour développer des contenus nationaux et mettre l'accent sur les questions liées à la santé, à l'éducation, à la recherche de la paix et de la cohésion régionale ;

4. Les Etats membres de la CEDEAO doivent prendre les dispositions nécessaires pour finaliser le processus de transposition des actes additionnels adoptés par les Chefs d'Etats et de Gouvernements en janvier 2007.

5. Les associations de régulateurs doivent adopter des programmes de coopération pour aider à l'harmonisation des cadres réglementaires (tarifs, gestion des fréquences...) ;

6. L'UIT en coordination avec l'UAT, les REC et les Associations sous régionales chargées des Télécommunications/TICs doit assister les régulateurs africains dans la mise en place d'un comité chargé d'élaborer des lignes directrices et le cadre de libéralisation des passerelles internationales de télécommunications/TICs ;

7. Les ANRs doivent développer des cadres réglementaires propices afin d'attirer les investissements, promouvoir la concurrence et prendre en compte les nouvelles exigences pour le développement du « large bande » en Afrique, en particulier dans les domaines suivants :

- Les licences globales ;
- Le partage des infrastructures et la colocation ;
- La régulation des tarifs.

8. Les décideurs politiques doivent mettre en place des Partenariats Public Privés innovants pour le développement du large bande en Afrique et l'amélioration de la connectivité nationale, régionale et internationale ;

9. Les décideurs politiques et les ANRs doivent mettre en place un guichet unique au niveau des ANRs pour coordonner les demandes de licence pour l'atterrissement des câbles sous-marins ;

10. L'UIT en collaboration avec toutes les parties prenantes doit organiser une réunion de haut niveau entre les régulateurs et les organes de radiodiffusion dans le domaine du dividende numérique ;

11. Les décideurs politiques et les ANRs doivent prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place une politique communautaire pour l'accès ouvert ;

12. Les Gouvernements doivent créer des conditions favorables à la recherche et au développement dans le domaine des télécommunications/TIC ;

13. Les ANRs devront veiller à ce que le dividende numérique puisse bénéficier à tous les acteurs du secteur des TICs dans le cadre d'un processus de consultation nationale.

Synthèse de Ibrahim Belco MAIGA

Département Technique CRT

Actualités Internationales



Système d'Information et de Gestion des Télécommunications

Pour plus de données fiables sur les télécommunications

Du 22 au 26 juin 2010 s'est tenu à Lomé (Togo) l'atelier de lancement du Système d'Information et de Gestion des Télécommunications (SIGTEL), une formation des Correspondants Nationaux d'Indicateurs (CNI). Le CRT y était représenté par Seydou Diarra du département Economie et Concurrence et Mahamadou Keïta du Service clientèle.



M. Mahamadou KEITA à gauche et Seydou DIARRA représentants du CRT à l'atelier

L'atelier a été le cadre de lancement officiel de la base de données du SIGTEL et la remise d'équipements informatiques aux CNI.

En effet, avec les privatisations des opérateurs historiques de télécommunications, la libéralisation du secteur, la mise en place de cadres législatifs et réglementaires ont permis un développement fulgurant du secteur des télécommunications dans l'espace CEDEAO.

Aussi la CEDEAO, soucieuse d'un environnement attractif à l'investissement, transparent, maîtrisé, harmonisé a jugé nécessaire avec l'appui de certains partenaires à savoir la commission Européenne, de mettre à la disposition des pays membres des outils de collecte, de traitement, d'analyse de données et une formation. L'Atelier de lancement du SIGTEL et de la formation des CNI a vu la participation de tous les pays membres de la CEDEAO à l'exception du Burkina Faso et du Sénégal.

L'UIT était représentée par le Chef du Bureau Régional Afrique Centrale et la délégation de la CEDEAO conduite par le Commissaire chargé des Infrastructures.

Les travaux de l'atelier

A la cérémonie d'ouverture, le Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Secteur des Postes et Télécommunications du Togo (ARTP), le Représentant de l'UIT, le Commissaire chargé de l'Infrastructures de la CEDEAO et le Représentant du ministre des Postes et Télécommunications

du Togo, ont tous salué l'initiative de la CEDEAO. Ils se sont également réjouis du dynamisme du secteur des télécommunications dans la sous région tout en déplorant le manque de données à jour sur ce secteur très vital.

Aussi ils ont remercié la CEDEAO, les partenaires et exhorté les CNI à s'impliquer davantage dans la collecte, le traitement et la mise à la disposition de la CEDEAO des données actualisées.

Les travaux ont débuté par la remise à chaque correspondant national d'indicateur (CNI) un lot de matériels comprenant : un micro ordinateur portable, un scanner, un GPS, une imprimante et des logiciels.

La formation qui a été assurée par les Experts de la CEDEAO s'est déroulée en trois étapes : sur l'utilisation de l'interface de saisie des données d'Indicateurs du portail SIGTEL, du GPS et du logiciel de cartographie dans le cadre du projet SIGTEL.

A la fin des travaux, les participants ont recommandé entre autres : l'organisation périodique de formations des CNI ; l'appui de la CEDEAO et des Autorités de Régulation aux CNI dans l'exécution de leur tâche ; la révision des formulaires de collecte de données de la CEDEAO et la mise en place d'un forum CNI pour favoriser la formation en ligne.

En conclusion, il y a lieu d'attirer l'attention sur l'importance de la disponibilité des données qui aident généralement à anticiper sur la solution aux problèmes qui peuvent surgir à tout moment.

Le SIGTEL de la CEDEAO, s'il est bien alimenté et bien exploité constituera un outil de gestion incontournable pour tous les pays membres.

M. Seydou DIARRA

Département Economie et Concurrence CRT



Technologie

Téléphones portables

Les batteries en évolution



Le premier téléphone portable

Le premier téléphone cellulaire commercial du monde, de la taille d'une brique (voir photo au dessus) offrait une demi-heure d'autonomie en conversation, jusqu'à huit heures d'autonomie en veille et prenait dix heures à recharger. Si les batteries constituent encore le maillon faible des appareils mobiles, elles ont néanmoins beaucoup évolué. La batterie d'un téléphone intelligent 3G, par exemple, offre plus de dix heures d'autonomie en conversation 2G, cinq heures d'autonomie 3G, cinq heures d'utilisation 3G de l'Internet, six heures d'utilisation de l'Internet Wi-Fi, sept heures de lecture vidéo ou 24 heures de lecture audio, selon le fabricant. Ces améliorations vous permettent d'utiliser votre appareil toute la journée, et de laisser votre chargeur chez vous.

Un an après le lancement du téléphone qui ressemblait à une brique, quelque 300 000 personnes de par le monde bénéficiaient d'un abonnement à un téléphone mobile. À l'heure actuelle, plus de 25 ans après, elles sont 4,6 milliards. Les batteries sont l'élément déterminant de l'utilité des appareils portables déployant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le nombre d'utilisateurs de mobiles progressant sans arrêt, les fabricants et les pouvoirs publics investissent dans la recherche sur des batteries plus propres, à plus faible consom-

mation d'énergie et plus durables pour alimenter les appareils électroniques portables et toutes ces fonctions qui consomment tant d'énergie. L'alerte technologique* la plus récente de l'UIT récapitule les principales tendances et évolutions des technologies des batteries pour appareils mobiles.

Les progrès de la puissance de traitement et les liaisons de télécommunications de nouvelle génération ont rendu les appareils plus mobiles encore et ont fait progresser la demande de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables et d'autres gadgets, dont les livres électroniques, les lecteurs MP3 et les appareils photos numériques. Les voitures électriques hybrides, qui utilisent un bloc-batterie, sont les vedettes de bien des salons de l'automobile. C'est justement ce qui s'est passé au Salon international de l'automobile 2010 de Genève, où l'UIT, l'ISO et la CEI ont organisé conjointement l'atelier «La voiture branchée 2010@Salon de l'automobile à Genève», les 3 et 4 mars.

L'UIT estime que, d'ici la fin 2010, le monde comptera cinq milliards d'abonnés à la téléphonie mobile. Une part importante de cette croissance est imputable aux pays en développement, où les utilisateurs ont souvent à faire preuve d'imagination pour pallier le manque d'électricité. En zones rurales, certains points rechargent les unités prépayées, mais aussi les batteries. Si l'on veut connecter les utilisateurs où qu'ils se trouvent et resserrer la fracture numérique, il est impératif de promouvoir le développement de batteries ou d'appareils ne faisant pas exclusivement appel au réseau électrique pour leur rechargement, et aussi d'améliorer et d'élargir progressivement l'infrastructure énergétique.

Les études de marché indiquent que le marché mondial des batteries, représentant 71 milliards USD par an (les batteries rechargeables en représentant les deux tiers) pourrait progresser de 4,8% par an jusqu'en 2012.

Caractéristiques des batteries

On constate une amélioration des batteries sur

Actualités Internationales



le plan de la densité énergétique, mais les forts besoins énergétiques des appareils ont annulé les avantages que constitue cette performance améliorée. Le résultat net est que leur durée de fonctionnement est inchangée.

Ce que l'on recherche, c'est une batterie petite, légère, sans danger et écologique, à forte densité énergétique, et d'une longue durée de fonctionnement et de vie. Cette percée n'a pas encore eu lieu, mais les technologies existantes sont peu à peu améliorées et adaptées pour répondre aux besoins d'appareils ou d'applications spécifiques.

Il n'existe pas de procédure normalisée pour informer sur le temps de fonctionnement d'une batterie pour tel ou tel type d'appareil informatique. Les fabricants et les publicitaires précisent la durée de fonctionnement et la durée de vie, mais il convient de traiter cette information avec une certaine prudence puisque ces fonctions dépendent du mode d'utilisation, qui peut être variable. Par exemple, le réglage de la puissance et l'utilisation de telle ou telle fonction (Wi-Fi, lecteur DVD) ou application sont autant de facteurs pouvant avoir un impact sur la durée de fonctionnement et de vie d'une batterie.

Technologies actuelles

Ce sont les batteries au lithium-ion (Li-ion) et les batteries hybrides nickel-métal (NiMH) qu'on utilise le plus fréquemment dans les appareils électroniques portables. Les batteries Li-ion ont en général une plus forte densité énergétique que les NiMH. Par ailleurs, elles permettent un plus grand nombre de cycles de charge/décharge sans effet sur la mémoire, ce qui assure une durée de vie plus longue. On estime que les batteries Li-ion perdent jusqu'à 5% de leur capacité par mois par autodécharge, alors que les batteries NiMH en perdent jusqu'à 30% par mois.

La taille et le poids sont des facteurs déterminants du choix d'une batterie pour un appareil portable. Les batteries Li-ion se présentent sous différentes formes et tailles et sont relativement légères, mais les batteries NiMH comportent plusieurs avantages par rapport au Li-ion, dont leur coût inférieur, leur courant élevé et le fait de ne pas avoir à utiliser de circuits de protection commandés par processeur. On trouve souvent les batteries NiMH dans les appareils photos numé-

riques. Quant aux batteries au plomb, elles sont trop lourdes pour être utilisées dans les appareils mobiles, et les batteries au nickelcadmium (NiCd) ont été interdites à la vente dans l'Union européenne car elles contiennent des composés toxiques.

Nouvelles sources d'énergie pour les appareils mobiles

L'obligation de recharger les batteries compromet la mobilité et l'autonomie des appareils qu'elles alimentent, et les fabricants cherchent donc à améliorer les techniques.

Si l'on pouvait miniaturiser les technologies photovoltaïques et la technologie des piles à combustible et les déployer dans les appareils électroniques portables, l'autonomie entre deux chargements serait plus grande. Il se pourrait que les systèmes de piles à combustible, en particulier les piles à méthanol à combustion directe (DMFC) soient la technologie de demain. Tout comme les piles classiques, les piles à combustible produisent de l'énergie grâce à une réaction électrochimique, la principale différence étant que tant qu'elles sont alimentées, les piles se chargent en continu.

Les DMFC actuelles ont une puissance faible, mais elles sont capables de stocker un fort contenu énergétique dans un espace réduit. Cela signifie qu'elles peuvent produire une faible puissance sur une longue durée. Elles sont donc d'une utilisation idéale pour les biens de consommation tels que les téléphones mobiles,



Martin Cooper,
Inventeur du téléphone portable



Actualités Internationales

les ordinateurs portables et les appareils photos. Les principaux obstacles à leur utilisation ont trait à la puissance admissible, au compactage et au coût. À l'heure actuelle, on trouve généralement les piles à combustible dans les environnements où aucune combustion n'est possible, et où il n'est pas question de tolérer les gaz d'échappement toxiques — à bord des engins spatiaux ou des sous-marins, par exemple.

La nanotechnologie est un autre domaine prometteur, car les qualités des nanomatériaux peuvent aider à mettre au point des batteries Li-ion à haute performance. Mais avant que la nanotechnologie puisse être utilisée dans les biens de consommation, de nouvelles recherches s'imposent pour mieux comprendre les mécanismes régissant le stockage du lithium dans les nanomatériaux, et pour parvenir à la synthèse contrôlée et à large échelle des nanostructures et au transport kinétique à l'interface entre l'électrode et l'électrolyte.

Un secteur de recherche plus récent encore s'intéresse aux minuscules micro-batteries, qui font environ la moitié de la taille d'une cellule humaine. Ces micro-batteries pourraient être fixées sur diverses surfaces et pourraient un jour alimenter divers appareils miniatures. La nanotechnologie ou la technologie de piles de la taille d'une cellule ont le potentiel de créer de nouvelles fonctions et de lancer une nouvelle ère pour la mobilité.

Chargeurs et chargements

Lorsque quelqu'un remplace son téléphone mobile, il est généralement obligé de remplacer aussi le chargeur, qui, souvent, n'est même pas compatible avec d'autres appareils du même fabricant.

Ces chargeurs inutilisables deviennent d'inutiles déchets électroniques, et sont aussi un désagrément. Dans le cadre de ses travaux sur les TIC et le changement climatique, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) travaille sur une norme technique pour un chargeur à faible consommation d'énergie qui conviendrait pour tous les téléphones portables. Mise au point par la Commission d'études 5 de l'UIT-T sur l'environnement et le changement climatique, la Recommandation L.1000

(anciennement L.adapter) relative à une solution universelle pour les adaptateurs et chargeurs de terminaux mobiles et autres appareils TIC prévoit des spécifications de haut niveau pour un adaptateur et chargeur de courant universels. Cette norme permettra de réduire le nombre d'adaptateurs et de chargeurs de courant fabriqués puis recyclés, car ils pourront être utilisés par un plus grand nombre d'appareils et permettront d'allonger la vie de ces appareils.

Le rechargement sans fil est un domaine de recherche qui vise à rendre obsolètes chargeurs et câbles. Il s'agirait d'alimenter les appareils mobiles rapidement, la transmission se faisant sur des distances de plusieurs mètres en utilisant le couplage électromagnétique non radiatif. Cette technique permet déjà d'alimenter, sans câble, des appareils tels que les combinés DECT dans la gamme allant de quelques milliwatts à plusieurs kilowatts.

Grâce à toutes ces technologies prometteuses, on peut être résolument optimiste quant à l'avenir de l'énergie et des communications au service de tous.

Source : Nouvelles de l'UIT Avril 2010



Actualités Internationales

Présentation du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT)

Crée par l'ordonnance n°99-043/P-RM du 30 Septembre 1999 régissant les télécommunications au Mali, le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) est placé sous la tutelle du Ministre chargé des télécommunications. Il jouit de l'autonomie administrative et financière.

1. MISSIONS

Le Comité de Régulation des Télécommunications a pour mission d'assurer l'application de la réglementation et de veiller au respect des conditions générales d'exploitation des activités de télécommunications.

Il est chargé entre autres de :

- contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de communication ;
- veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs du secteur des télécommunications ;
- veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications ;
- assurer avant tout recours juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges nés entre les opérateurs du secteur des télécommunications à l'occasion de l'exercice de ses attributions ;
- assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences et des blocs de numérotation téléphonique.

En plus de ces missions le CRT assiste le Ministre dans :

- la préparation de la réglementation des télécommunications notamment des cahiers de charges,
- la protection des usagers en matière de télécommunications,
- la préparation de la procédure de sélection des candidats pour l'exploitation des licences de télécommunications,

2. ORGANES

Les organes du CRT sont le Conseil et la Direction

2.1 Le Conseil se compose de sept (7) membres dont trois désignés par le Président de la République sur proposition du Ministre, deux désignés par le Président de l'Assemblée Nationale et deux par le Président du Conseil Economique, Social et Culturel. Ils sont désignés sur la base de leur compétence technique, juridique et économique dans le domaine des technologies de télécommunications, de l'information et de l'informatique. Les membres du Conseil sont nommés par décret pris en Conseil des ministres.

Le Conseil est l'organe délibérant du CRT. Il supervise les activités du CRT et définit ses orientations stratégiques. Sa mise en place est en cours.

2.2 La Direction est l'autorité exécutive responsable de la gestion quotidienne de l'institution. Elle comprend trois membres nommés par décret pris en Conseil des ministres.

***CRT : Pour un développement harmonieux
des télécommunications au Mali.***



Actualités Internationales

